

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 43

Demande présentée le : 30 avril 2025
Demandeur : Monsieur DECOOP
Adresse : 27 rue Janine Vins
Entreprise réalisant les travaux : « BABOU PAYSAGE »
Surface occupée : un échafaudage

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur DECOOP est autorisé à occuper le domaine public avec un échafaudage rue de la citerne à JUZIERS (78)

du 12 au 23 mai 2025

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Sécurité pour les piétons et véhicules en installant dispositif anti chute d'objet (outil, matériaux etc....)

Article 3. Monsieur DECOOP est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 02 mai 2025

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org

